



**Maison de la montagne**  
**14 rue de la république**  
**38000 Grenoble**  
[Contact@snmvl.com](mailto:Contact@snmvl.com)

**PROGRAMME 2021 DE LA QUALIFICATION D'ÉTAT SNMVL-GPVL DITE**

**« UNITÉ DE COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMÉNAGÉ »**

**Personnes avec handicapes, contactez le 0667093196 ou fred.mazzia@gmail.com**

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA FORMATION ET DE LA QUALIFICATION

| <b>Intitulé</b>            | <b>formation moniteur « enseignement en milieu aménagé »</b>  |
|----------------------------|---|
| Prérogatives               | Encadrement des stages d'enseignement en milieu aménagé   |
| Niveau                     | National  |
| Organisation               | La commission formation du SNMVL-GPVL   |
| Conditions d'accès         | Moniteur diplômé BEES ou BPJEPS, DEJEPS soit ayant suivi la formation continue pilotage (module 1) soit sur dossier de validation de niveau.  |
| Durée de la formation      | 40 heures sur 5 jours / effectif 2 à 3 stagiaires   |
| Programme de la formation. | - Progression Technique : progression du pilotage en milieu aménagé -<br>Progression Pédagogique : mise en situation d'encadrement  |
| Stage en situation         | correspond à une mise en situation d'encadrement  |
| Évaluation                 | Continue lors du stage avec pour objectif une évaluation préalable initiale donnant ou non accès à l'évaluation finale.<br>L'évaluation finale est définie dans l'arrêté définissant la formation, voire annexe |
| Jury                       | Évaluation préalable initiale : formateurs du stage<br>Évaluation finale : deux jurys désignés par la FFVL  |



Stage de 5 jours destiné aux moniteurs BPJEPS ; DEJEPS ; BEES ou Fédéraux qui désirent encadrer des stages de formation en milieu aménagé pour des élèves de niveau bleu minimum. Formation également ouverte aux élèves moniteurs BEES ayant achevé leur stage en situation.

#### PRÉ REQUIS

Pour accéder à cette formation les moniteurs doivent avoir participé, dans les trois dernières années, à une formation continue en pilotage. Possibilité de faire valider un niveau technique associé à la connaissance de l'environnement aménagé pour les moniteurs qui le souhaitent, un dossier libre doit être déposé auprès de la commission formation qui statuera sur les demandes sans possibilité d'appel de la décision. Note à destination des voltigeurs : le niveau technique acquis par une pratique de la voltige est indiscutablement un plus mais ne constitue aucunement une « équivalence automatique au module 1 » permettant de se présenter directement au module 2. L'expérience nous l'a systématiquement montré : l'encadrement du pilotage et du SIV du niveau débutant jusqu'au niveau marron se réfère à des contenus technique et pédagogiques éloignées des compétences développées par les voltigeurs.

#### CONTENU :

- **Objectifs :**

- Sensibilisation à la logique générale de progression en pilotage.
- Formation à la pédagogie spécifique à l'encadrement en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place technique et logistique de stages en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place de séances de contrôle et pliages des parachutes de secours.

- **Domaines :**

- Préparation et mise en place d'un stage d'application avec des stagiaires - Aptitude au guidage spécifique.
- Connaissance et prise en compte des spécificités des élèves en pilotage avancé (prise en compte de l'affectif notamment).
- Gestion des différents temps d'un stage : évaluation, objectifs, briefing, guidage, débriefing.
- Analyse de sa pratique d'enseignant.
- Mise en place de sessions de pliage et de contrôle du parachute de secours.



• **Planning :**

1<sup>er</sup> jour : Présentation du programme du stage, organisation auprès des élèves, Après-midi : vérification des matériels de sécurité,

2<sup>ème</sup> jour : Premier vols pour les élèves et premiers guidages pour les moniteurs.

3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> jour : Poursuite du programme avec les élèves (briefing, vol, débriefing) et analyse de sa pratique d'enseignement.

5<sup>ème</sup> jour : Derniers vols et bilan (élèves et moniteurs)

*EVALUATION FINALE ET PREROGATIVES AMENAGEES*

Bien que l'évaluation initiale soit continue tout au long du stage, la dernière demi-journée peut être consacrée à un entretien individuel entre chaque moniteur et les responsables du stage. À cette occasion une fiche d'évaluation « module 2 » est remplie et remise au moniteur. Cette fiche constitue une « photographie » de ses compétences réelles, qui si elle met en évidence certaines carences le moniteur sera invité à compléter sa formation avant de se présenter à l'évaluation finale.

**ENCADREMENT :**

Selon le nombre de stagiaires 1 ou 2 formateurs désignés par la CF : 1 responsable de stage et 1 intervenant technique

Jusqu'à quatre moniteur stagiaires un intervenant technique, deux au-delà.

**MOYENS :**

**Mis en œuvre par l'organisation**

- Vidéo, bateau sur l'eau moteur en marche, navettes et salle de cours équipée, gilet de flottabilité, sac étanche pour la radio.

**Mis en œuvre par les stagiaires d'application (cobaye).**

Technique :



- 1 voile type standard ou performance
- Sellette sans grosse flottabilité prévoir un moyen d'ôter les mousses et/ou de neutraliser les air bag, ouvrir les fermetures de poches dorsales
- 1 parachute de secours - 1 radio
- 1 casque homologué CE, intégral déconseillé.
- 1 radio de secours / pour élève

## COÛTS, CALENDRIERS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT

### COÛTS

**Formation « UC enseignement en milieu aménagé » (5 jours) 550 €uros.**

⇒ Le coût de toutes les actions sous forme de stage inclut la formation technique et pédagogique.

⇒ Ne sont pas inclus les frais d'hébergement et de nourriture. Nous vous conseillons d'utiliser l'hébergement proposé dans un souci d'efficacité et convivialité.

⇒ L'inscription est effective à réception du chèque de règlement.

⇒ En cas de non-participation ou de désistement au stage de formation seront retenus :

- des frais de dossier d'un montant de 60 €uros si le désistement à lieu plus d'1 mois avant le début du stage,
- 50% du montant du stage si le désistement à lieu entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage,
- L'intégralité du montant du stage si le désistement à lieu à moins de 15 jours avant le début de celui-ci.



## CALENDRIER

Les dates des stages Module 1 et Module 2 sont disponibles sur le [WWW.SNMVL.COM](http://WWW.SNMVL.COM) au début de chaque nouvelle saison. Les stages sont organisés à partir du moment où 2 moniteurs sont inscrits.

## PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.

⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat du SNMVL qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

*Pour tous renseignements contacter le 0667093196 [fred.mazzia@gmail.com](mailto:fred.mazzia@gmail.com)*